

Je le répète, le bill avait surtout pour objet une commission d'administration de nos institutions pénales, une commission formée de trois membres, au lieu d'une surintendance composée d'un seul homme.

Quelle est la situation aujourd'hui? Deux ans se sont écoulés. Le bill n'a pas été proclamé; on n'a pas fait de nominations, et le ministre porte encore ce fardeau onéreux et dangereux, et, de plus, nous sommes en guerre. L'un des inspecteurs continue de remplir les fonctions de surintendant, et il donne apparemment satisfaction puisqu'on ne dit rien à son sujet. Peut-être en entendrions-nous plus long sur la question des pénitenciers si l'ancienne représentante de Grey-Bruce était encore ici; mais l'agitation à ce sujet a complètement cessé depuis qu'elle ne siège plus parmi nous. Je ne fais pas ces observations dans le but de critiquer, car après avoir prôné dans cette enceinte la réforme de nos institutions pénitentiaires, elle se dévoue sûrement à d'autres causes, tant, je l'espère, à son propre avantage, qu'à celui de ses collaborateurs. Le ministre n'a rien changé au système et je tiens à l'en féliciter. Je veux qu'il me dise si je fais erreur, mais je crois que le surintendant touche actuellement un traitement de moins de \$5,000. Le surintendant intérimaire a réellement le rang et le traitement d'inspecteur.

La commission projetée doit se composer de trois membres dont le traitement global sera de \$24,000, soit \$9,000 au président et \$7,500 à chacun des commissaires. Il est temps d'abandonner complètement ce projet, de mettre le bill au rebut et de nommer un surintendant des pénitenciers, puis de s'en tenir à la loi qui se trouve actuellement dans nos statuts révisés.

Pour moi, ce projet n'a jamais servi qu'à amadouer l'ancienne représentante de Grey-Bruce, de même que certains journaux. Étant donné que l'ancien système s'est avéré satisfaisant, surtout depuis deux ou trois ans, je proposerais que l'on relègue ce projet au rancart avec la plupart des vœux d'une commission royale qui a coûté au pays \$88,000. La plupart ne reverront jamais le jour.

J'ajouterais en passant, que si les honorables membres veulent bien se donner la peine de consulter le budget des dépenses, ils verront que ces sommes y sont inscrites chaque année depuis l'adoption d'une loi qui n'est jamais entrée en vigueur. Mais on ne les a jamais déboursées. Cette farce a assez duré. Tenons-nous-en à un système qui s'est avéré assez satisfaisant et plus économique,—je me permets de l'ajouter—pour nos contribuables dans cette période de guerre. Je demanderai

[L'hon. M. Hanson.]

au ministre de bien noter ces conseils, et je le prie instamment, vu que le temps se prête mal aux nouvelles dépenses, de rayer ces sommes de notre budget.

Le très hon. M. LAPOINTE: Sauf sur certains points, le chef de l'opposition nous a fait un historique assez exact de cette question et il a même fait certaines affirmations plutôt gratuites. L'institution de la commission d'enquête répondait à la demande générale venue de toutes les parties du Canada. C'est accorder trop de crédit à l'ancienne représentante de Grey-Bruce...

L'hon. M. HANSON: Je ne crois pas.

Le très hon. M. LAPOINTE: ...que d'affirmer, comme l'a fait l'honorable député, que c'est à elle seule qu'est due la création de cette commission. Elle l'a énergiquement préconisée, c'est certain, mais l'ancienne représentante de Grey-Bruce ne fut pas seule à exprimer cet avis. À la suite de certaines difficultés, de certains troubles, les journaux avaient parlé de notre régime pénitentiaire en termes peu favorables. Je me souviens que l'archidiacre Scott, ce ministre vénérable tant aimé de tous au Canada, a été peut-être le plus énergique avocat d'une enquête complète sur nos pénitenciers. De fait, le premier ministre actuel a ajouté ce point à son programme en 1935 et il en a pris l'engagement devant l'électorat.

L'hon. M. HANSON: Une autre promesse brisée.

Le très hon. M. LAPOINTE: Il avait promis de créer une commission chargée d'enquêter sur le système.

L'hon. M. HANSON: Il ne risquait rien.

Le très hon. M. LAPOINTE: Et on a institué une commission, une excellente commission, ainsi que l'honorable député l'a dit lui-même, et elle s'est admirablement acquittée de sa tâche. Les rapports préparés par la commission méritent non seulement d'être lus mais aussi d'être sérieusement étudiés par tous ceux qui s'intéressent aux questions sociales. L'honorable député dit qu'on n'a donné suite à aucun des vœux de la commission. On a donné suite par voie de réglementation à toutes les conclusions du rapport, du moins à celles qui n'exigeaient pas la création d'une commission permanente. Comme l'a dit l'honorable député, le projet de loi a été rejeté par le Sénat en 1938. Il est devenu loi en 1939, vers la fin de la session, en juin probablement.

L'hon. M. HANSON: En avril.

Le très hon. M. LAPOINTE: En avril? Fort bien. La principale disposition de la loi prévoit la création d'une commission perma-